

Frontignan, le 13 avril 2019

Compte rendu du Conseil d'Administration du 8 avril 2019

Présents : Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Francis Herrera, Maurice Lidou, Josyane Refuveille, Djimi Tsouladzé
Invitée : Madame Geneviève Duroux Bernad

Absents excusés : Christian Robquin

Début de la réunion : 18 h 15

1- Approbation du compte rendu de CA du 11.03.2019

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA à cette date, le compte rendu est validé.

Quelques points sont abordés avant l'élection du nouveau bureau et du président

2- Assemblée Générale du 28 mars

Un tour de table permet aux conseillers de donner leurs sentiments sur cette assemblée. Comme d'habitude satisfaction sur la tenue et sur les échanges avec les personnes présentes. Seul regret le peu de présence, mais une assemblée qui a pu se tenir grâce aux retours de quelques pouvoirs. Le compte rendu a été adressé à l'ensemble des adhérents dans la semaine qui a suivi.

3- Assemblée Générale FNE du 13 avril

Maurice Lidou notre représentant sera accompagné par Josiane Refuveille. Francis Herrera indique que les documents permettant cette participation ont été adressés aux organisateurs. René Casses de son côté a réglé la cotisation pour l'année 2019.

4- Rencontre avec le maire du 5 avril

Cette réunion s'étant déroulée sous son mandat de président, Gérard Chaput souhaite aborder ce sujet avant la mise en place du nouveau bureau.

Il reprends les sujets sur lesquels il est intervenu.

- Intervention sur la réunion de l'observatoire des odeurs et la communication qui a suivi en mairie et dans la presse (M. L. du 27 09 2018).
- Décharge des Près Saint Martin : site traité avec restriction d'usage, surveillance, suivi scientifique et réglementaire, interrogation sur son impact sur l'environnement.

- Étude de danger de GDH BP, sur la base de la révision quinquennale et nos interrogations suite au projet photovoltaïque sur la décharge et des conclusions de la DREAL : « Des modifications notables, mais pas substantielles pour remettre en question l'étude de danger 2012-2017 »
- Piste cyclable dans le périmètre de danger du PPRT 2012-1017, et proposition de mur anti-déflagration par rapport aux risques explosifs, incendies et toxiques de GDH.
- Dépollution du terrain Exxon Mobil, ou plutôt « réhabilitation complémentaire » aux travaux effectués entre 1986 et 1990 (superstructures et installations industrielles démolies et démantelées) - Jusqu'en 1991 (investigations, tranchées ouvertes, excavations, pompage jusqu'au toit des eaux souterraines) ; puis vendu en 1992 pour un usage industriel, auxquels succèdent des essais pilotes sur la mobilité et/ou l'absence de migration des hydrocarbures flottants.
Pas de nouvel arrêté préfectoral en perspective.
- Informations des CSS SEVESO seuil haut SCORI /GDH :
Informations communicables (déjà jugées par nous comme très insuffisantes), et ensuite devenues « sensibles » dès 2018, transmises sur demande, mais non communicables ! puis celles classifiées confidentielles « secret industriel et défense » applicable aux Commissions de Suivi de Site depuis juin 2018.
- ARZF Demandeur d'une étude épidémiologique (analyse de données médicales existantes (exemple registre des cancers sur plusieurs zones du territoire).
DREAL : phase diagnostic proposée Santé Publique France / ARS saisi.
Pour l'association, juger des risques sanitaires nécessitent de les évaluer !
Comme référence ; l'étude Fos-sur-Mer de janvier 2017 EPSEAL qui se distingue par sa méthode : « enquête participative de terrain et conclusions rapides » sur les cas de cancers, de diabètes 1 et 2, d'asthme et autres maladies respiratoires chroniques.

Pour conclure, Gérard Chaput ne souhaite faire aucun commentaire public sur la tenue de cette réunion qu'il juge sans retombée positive, ni prise en compte sérieuse de notre point de vue associatif sur les dossiers en cours.

5- Élection du nouveau bureau et du président

En introduction Francis Herrera revient sur son rôle de secrétaire démissionnaire. Il indique, qu'il assumera les tâches administratives pour permettre le fonctionnement, qu'il prendra en charge ce compte rendu et propose que pour les prochains CA les membres puissent chacun leur tour s'acquitter de ce travail.

Il indique qu'il a reçu les courriers provenant de la préfecture pour la désignation des représentants d'ARZF pour le prochain mandat d'une durée de cinq ans dans les Commissions de Suivi de Site de GDH BP, SCORI et de l'UVE (incinérateur de Sète).

Le concernant il rappelle, qu'il ne se représentera pas à celle de l'entreprise SCORI ; Dominique Coquery son suppléant ne souhaitant pas prendre le relais, ARZF ne sera plus présente dans cette instance de surveillance.

Celle de l'UVE ne sera plus aussi pourvu de représentants, puisque Pascal Fontaine le titulaire ayant signalé au moment de sa prise de fonction qu'il ne ferait qu'un seul mandat. René Casses suppléant ne reprenant pas la suite, cette CSS n'aura pas aussi de représentants d'ARZF.

À la suite, Gérard Chaput, indique qu'après réflexion et compte tenu de la difficulté que rencontre l'association depuis un certain temps pour renouveler le bureau, il ne se porte pas candidat au poste de président pour le prochain mandat et qu'il arrête également sa représentation au sein de la CSS de GDH BP.

Aucune candidature apte à prendre le relais du président et du secrétaire n'étant avancée, une discussion sur l'avenir de l'association s'ensuit pour trouver une issue à ce nouvel état de circonstances.

De son côté, comme il l'a ébauché lors de l'AG, René Casses fait s'avoir qu'au vu de la tournure des événements il arrêtera sa participation au fonctionnement de l'association à la fin de l'année 2019.

Devant cet écueil un débat s'ensuit sur la suite à donner :

- trouver au sein du CA un président par intérim pour aller jusqu'à la prochaine AG en 2020,
- lancer une information pour la recherche d'une nouvelle équipe au sein de la population,
- dissoudre tout simplement l'association dès à présent,
- attendre la fin de l'année pour la dissolution de l'association, les adhésions ayant été réglées.

Devant l'impasse du choix et de cet état de fait, les conseillers se positionnent pour une possible dissolution à la fin de l'année 2019.

D'ici là, ils espèrent néanmoins, compte tenu de la nécessité que peut avoir pour Frontignan une association de défense de l'environnement, qu'émerge, comme cela a été le cas lors de la création d'ARZF, une réaction citoyenne afin que le travail accompli jusque-là ne soit pas enterré définitivement.

Le CA assurera la gestion de l'association en attendant ; soit la prise de fonction d'une nouvelle équipe dirigeante, soit la dissolution, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire avant la fin d'année 2019.

La séance est levée à 20 h.30.

Pour le CA
Francis Herrera